

Dénomination de la fonction

TECHNICIEN.NE SANITAIRE ET DE SECURITE SANITAIRE
Contrat de travail temporaire de 6 mois

Référence : FP2AFS01

Famille professionnelle : AFFAIRES SOCIALES

Emploi-type : CHARGE/CHARGÉE DE PROMOTION SANTE PUBLIQUE

Catégorie d'emploi : B

Structure	Agence régionale de santé de Guyane
Localisation géographique	66, avenue des Flamboyants - C.S 40696 - 97336 Cayenne Cedex – Guyane Française

Contexte et enjeux de la fonction

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guyane est un établissement public administratif de l'Etat créé le 1^{er} avril 2010, doté de la personnalité civile et d'une autonomie financière.

L'ARS définit et implante les politiques de santé en région, régule l'offre sanitaire médico-sociale, garantit la veille et la sécurité sanitaire et contribue avec l'Assurance Maladie à la gestion du risque assurantiel.

L'établissement est composé de 73 collaborateurs répartis en 5 directions : direction de la santé publique (DSP), direction de l'offre de soins (DOS), direction de l'autonomie (DA), direction des services comptables et financiers, et secrétariat général.

Le service « milieux de vie et santé » fait partie de la direction de la santé publique. Ce service est chargé de réaliser des actions sur les thématiques suivantes : l'habitat, l'urbanisme, la lutte contre les maladies vectorielles, le contrôle sanitaire aux frontières, la lutte contre les nuisances sonores, le suivi de la qualité de l'air extérieur et intérieur, la pollution des sols, la gestion des déchets issus de l'activité de soins, l'amiante, les sites et sols pollués, radon, etc.

Missions clefs

L'instruction n°DGS/EA/2011/406 du 26 octobre 2011 relative aux missions des Agences Régionales de Santé (ARS) dans le domaine de la santé environnementale rappelle les missions dévolues aux ARS :

En matière de veille, d'alerte et de sécurité sanitaires

- Les missions de veille, de surveillance, d'observation et d'alerte (veille et alerte)
- Les missions d'instruction de dossiers (sécurité sanitaire)
- Les missions de délivrance d'avis sanitaire (sécurité sanitaire)
- Les missions de contrôle et d'inspection de l'application de la réglementation sanitaire (sécurité sanitaire)
- Les missions de préparation des plans d'urgence en santé environnementale et de gestion des situations à risque (sécurité sanitaire)

En matière de promotion de la santé

- Les missions de prévention, d'information, de communication et d'éducation sanitaire
- Les missions d'animation régionale ou territoriale

Les missions d'expertise et d'appui au niveau international, national ou local

Activités

Le poste est axé sur la thématique habitat insalubre et avis sanitaires.

En matière de veille, d'alerte et de sécurité sanitaires (80% ETP)

Instruction de dossiers (30% ETP)

- Plaintes, signalements en habitat insalubre : mise en œuvre et gestion des procédures réglementaires
- Plaintes, signalements pour les autres thématiques

Délivrance d'avis sanitaire (30% ETP)

- Dossiers d'urbanisme : permis de construire, projets d'aménagement, plan d'urbanisme.
- Autorisation d'occupation temporaire.
- Autorisation d'exploitation minière.
- Etudes d'impact (des installations classées, des nuisances sonores pour les établissements diffusant de la musique amplifiée).

Contrôles, inspections de l'application de la réglementation sanitaire (15% ETP)

- Sécurité sanitaire dans les ERP,
- Participation en cas de besoins aux autres thèmes de la cellule « milieux de vie et santé » : sites et sols pollués, nuisances sonores, amiante, lutte anti-vectorielle, déchets de soins, risques sanitaires liés à l'assainissement...

Missions de veille, de surveillance, d'observation et d'alerte (5% ETP) :

- Participation aux investigations relatives à un signalement sanitaire d'urgence
- Participation à la gestion des DO (déclaration obligatoire) de saturnisme

En matière de promotion de la santé (15% ETP)

Les missions de prévention, d'information, de communication et d'éducation sanitaire

- Sensibilisation, information des partenaires institutionnels aux outils de lutte contre l'habitat insalubre
- Conception d'outils pédagogiques dans le domaine de la pollution atmosphérique, des risques auditifs
- Participation aux actions de sensibilisation, prévention des risques auditifs (contrat local de santé, milieu scolaire, manifestations de promotion de la santé...)
- Sensibilisation, information, conception d'outils pédagogiques sur le risque amiante.

Les missions d'animation régionale ou territoriale

- Participation au PDLHI et au GIREPP-HI-Antilles-Guyane
- Participation aux contrats locaux de santé sur les thématiques environnementales (habitat insalubre, nuisances sonores).

Les missions d'expertise et d'appui au niveau international, national ou local (5% ETP)

- Sollicitations ponctuelles dans le cadre des actions de l'Ars

Divers :

Continuité du service :

Les absences de l'agent du bureau (congrés ou missions) doivent être compatibles avec la continuité des activités de la cellule « milieux de vie et santé ». Une polyvalence technique doit être minimale dans ce but.

Excès temporaires d'activité :

En cas d'excès temporaire d'activité du service, l'agent pourra être mobilisé pour apporter une réponse temporaire et adaptée.

La répartition des ETP des activités de cette fiche de poste sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins de la cellule « milieux de vie et santé ».

Positionnement

Placé.e sous l'autorité de l'IES du service « milieux de vie et santé » avec la prise en compte des responsables thématiques du service, sans personnel sous sa responsabilité hiérarchique.

Environnement

Interface professionnelle interne et externe dans le cadre des organisations institutionnelles et des délégations de signatures :

- En interne : échanges « métiers » avec les autres services et les autres directions de l'ARS
- En externe : échanges « métiers » avec les autres services de l'Etat, les services techniques des collectivités territoriales et les partenaires de l'ARS.

Profil recherché

Recrutement en vue d'un remplacement de congés maternité de 6 mois (d'avril à octobre)

Agent de catégorie B idéalement fonctionnaire appartenant au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S) ayant une expérience confirmée dans le domaine.

Compétences

Savoir	<ul style="list-style-type: none">▪ Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services dans le champ concerné▪ Cadre légal et réglementaire de la santé publique▪ Méthodologie de contrôle▪ Normes et procédures juridiques et techniques afférentes aux domaines d'intervention
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none">▪ Travail en équipe, Capacité de synthèse, Capacité d'analyse, Animation d'équipe, Expression écrite, Expression orale, Techniques spécifiques▪ Maîtriser les techniques de contrôle▪ Élaborer des méthodes d'intervention spécifiques▪ Contextualiser et problématiser ses interventions▪ Définir et proposer des mesures préventives et correctives adaptées en fonction de▪ Recueillir et traiter de l'information (données informatiques, réalisation d'entretiens)▪ Rédiger et assurer la sécurité juridique des écrits▪ Organiser une veille
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none">▪ Sens du service public, Sens des relations humaines, Capacité d'adaptation, Autonomie, Rigueur dans la réalisation des missions, Capacité d'initiative, Réactivité▪ Faire preuve de rigueur▪ Représenter l'État▪ S'adapter▪ Avoir le sens de l'écoute et du dialogue

Votre contact au sein de la région

Alice SANNA
Directrice adjointe de la Santé Publique
CS 40696 – 97336 CAYENNE
Courriel : alice.sanna@ars.sante.fr

Date d'échéance

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à envoyer par voie électronique ou par courrier pour **le 29 février 2020 au plus tard** à :

Johannel SMOCK
Responsable des ressources humaines de l'ARS de Guyane
Courriel : ars-guyane-ressources-humaines@ars.sante.fr

Poste à **pourvoir au plus tôt**.